

Association sportive

Le sport scolaire est une des composantes de la politique éducative, au service de la réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des élèves.

*En complément de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (E.P.S.), il offre à tous les élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de l'**Association sportive scolaire**.*

***L'Association sportive** permet aux élèves de former des équipes, de s'entraîner et de rencontrer des équipes d'autres collèges privés et publics dans le cadre d'un championnat sportif scolaire. Ces rencontres ont lieu principalement le mercredi après-midi selon un calendrier fixé par les instances fédérales de l'U.N.S.S.*

De nombreuses activités sont pratiquées :

cross, football, futsal, basket, handball, step, athlétisme, etc.

Chaque année, 250 à 300 élèves sont licenciés à l'Association sportive et défendent honorablement les couleurs du Collège en participant aux championnats de district, départementaux, académiques, voire pour les élèves de 3^o aux championnats de France. Ils sont encadrés par une équipe de 4 professeurs d'E.P.S. motivés.

Pour s'inscrire à l'Association sportive, un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports choisis par l'enfant, dans le cadre de l'Association sportive, est exigé à la rentrée scolaire et doit être remis au professeur d'E.P.S.

L'Association sportive du Collège aidée des instances fédérales prend en charge les frais inhérents à cette activité (licences et transports principalement).

NB : Possibilité pour les élèves de prendre le repas au self du Collège le mercredi à 12h, sous réserve d'en faire la demande la veille avant 10h.